

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE
LUNDI 6 JUILLET 2020 À 20h00.**

Sont présent(e)s :

Sur place	M. Georges Deschênes	Maire
Sur place	M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
Sur place	Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
En ligne	M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
Sur place	Mme Bianca Gagnon, conseillère :	siège n° : 6
Sur place	M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier	

Sont absents :

Sylvain Deschênes
Serge Fournier

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 20h01, une personne assiste à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers juin 2020
 - 6.3. Permanence de poste monsieur Frédérick Lee
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
Pas de point à traiter
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. Résultat d'ouverture de soumissions pour les matériaux granulaires
 - 8.2. Paiement de facture à Constructions Jalbert Pelletier inc.
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Auscultation du réseau d'eau potable
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1. Demande de bail emphytéotique du Festival Country-Western
 - 10.2. Demande de financement au programme RECIM pour le projet de réfection du Centre Polyvalent
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Approbation du plan d'intervention sur les terres publiques intramunicipales de Saint-Gabriel-de-Rimouski
 - 11.2. Demande de dérogation mineure DM2020-01, 140 Rang Deschênes
 - 11.3. Approbation du Procès-verbal de la séance du CCU du 29 juin 2020
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

- 13.1. _____
13.2. _____
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

20-07-117 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-07-118 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2020

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes

Maire

- A eut des rencontres avec différentes municipalités, dont Ste-Luce, pour regarder les possibilités pour constituer un regroupement en incendie;
- La MRC a accordé une subvention à un professionnel en plateforme transactionnel pour aider les entreprises Mitissienne;
- Relocalisation des bureaux de la MRC les travaux vont bon train;
- Possibilité vente pour non paiement de taxes à l'automne qui reste à définir;
- Les cadets de la police vont intervenir en prévention COVID.

M. Étienne Lévesque, conseiller :

siège n° : 2

- Gestion matières résiduelles : il a reçu une formation sur les subventions et moyens d'amélioration; moins on envoie de matières résiduelles, plus notre subvention est grande;
- Tourisme : nous invite à visiter notre Québec;
- Biblio : une journée en juillet et une en août;
- OMH : il a siégé à sa première réunion.

M. Stéphane Deschênes, conseiller :

siège n° : 3

- Suivi personnel : engagement du personnel de terrain de jeux;
- Eau potable : suivi Sept-Lacs pour éventuellement changer les canalisations d'eau potable;

M. Guillaume Lavoie, conseiller :

siège n° : 4

Mme Bianca Gagnon, conseillère :

siège n° : 6

- Loisirs : inscriptions record au camp de jour;
- Soccer : ça va bien.

5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC de La Mitis : Nous fait parvenir les résolutions C.M. 20-06-127 et C.M. 20-06-128 pour deux demandes au programme PM 150 de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

Madame Marguerite Blais, ministre des Aînés et des Proches aidants : Nous envoie notre accréditation comme Municipalité amie des Aînés;

Société de l'assurance automobile : informations sur les nouvelles dispositions de sécurité pour les véhicules à benne basculante;

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Nous confirme le paiement d'un montant de 2 718\$ pour la mesure financière de la péréquation;

Commission de protection du Territoire agricole : Nous envoie un erratum concernant la cartographie de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier lors d'une récente décision;

Groupement Forestier Métis-Neigette inc. : Transmission du plan annuel d'intervention forestière pour les travaux sylvicoles en 2020;

Syndicat Canadien de la Fonction Publique section locale 1142 : Nous transmet la quittance signée dans le dossier de l'employé au matricule 06-0029;

Municipalité de Saint-Luce : Nous transmet la résolution 2020-06-187 portant sur la fermeture des comptoirs de la Caisse Desjardins;

Madame Marie-Hélène Gagnon : Nous transmet une plainte sur le bruit qu'elle doit subir à sa résidence.

20-07-119 6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT;

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 6 juillet 2020 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 6 juillet 2020 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement;

Chèques #23202 à 23260	39 028.76\$
Prélèvements #2660 à 2678	29 166.86\$
Salaire des élus (juin)	2 621.92\$
Salaire pompiers (17/05 au 20/06)	815.58\$
Salaire employés (17/05 au 20/06)	25 818.82\$
Total	97 451.94\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Guillaume Lavoie se joint à la réunion.

20-07-120 6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS JUIN 2020;

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 30 juin ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Bianca Gagnon

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-07-121 6.3 – PERMANENCE DE POSTE MONSIEUR FRÉDÉRIK LEE

ATTENDU l'embauche le 14 janvier 2020 par la résolution #20-01-08 de monsieur Frédérick Lee à titre de directeur général de la municipalité;

ATTENDU QUE monsieur Lee à su répondre aux attentes liées à son poste;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski octroie la permanence à monsieur Frédérick Lee à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-07-122 8.1 – RÉSULTAT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS POUR LES MATÉRIAUX GRANULAIRES

ATTENDU la demande de soumission pour des matériaux granulaires effectuée par la municipalité le 18 juin 2020;

ATTENDU QUE deux soumissions, en provenance de Les excavations Léon Chouinard et Fils Ltée et de Constructions Jalbert et Pelletier inc., ont été reçues le 6 juillet 2020 et que les résultats sont les suivants :

Matériel	Prix/tonne redevances incluses	
	Excavations Chouinard	Constructions Jalbert/Pelletier
Tonne métrique		
Pierre 0 1/2	15.84 \$	16.10 \$
Tuf étendu	14.24 \$	14.10 \$

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski octroie l'achat de pierre 0-1/2 à l'entreprise Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée au prix de 15.84\$/tonne métrique;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski octroie l'achat de tuf étendu sur les lieux de travaux à Constructions Jalbert Pelletier inc. au prix de 14.10\$ la tonne métrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-07-123 8.2 – PAIEMENT DE FACTURES À CONSTRUCTIONS JALBERT ET PELLETIER INC.

Madame Bianca Gagnon se retire de la décision.

ATTENDU les travaux effectués dans le Rang du Nord-Ouest à la fin juin 2020;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de payer la facture # 25262 à Constructions Jalbert et Pelletier inc. au montant de 10 951.37\$ taxes incluses pour les travaux effectués dans le Rang du Nord;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette facture soient imputés au compte #02-32000-529 (Entretien bouts de rang)

20-07-124 9.1 – AUSCULTATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE le réseau de distribution de l'eau potable démontre une consommation anormale particulièrement en période de nuit;

ATTENDU QUE certaines sections du réseau sont en fin de vie utile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Deschênes,

D'accepter l'offre de la MRC de La Mitis pour l'auscultation du réseau d'eau potable au coût de 1 870\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-07-125 10.1 - DEMANDE DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE DU FESTIVAL COUNTRY-WESTERN

ATTENDU QUE le Festival Country-Western de Saint-Gabriel utilise un ring équin sis sur les terrains de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QU'il y a lieu de bien délimiter les surfaces utilisées pour des fins d'assurances responsabilité;

ATTENDU QUE l'établissement d'un bail emphytéotique entre les deux organisations permettrait au Festival Country-Western de pouvoir demander des aides financières à différents paliers de gouvernement;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Bianca Gagnon,

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski mandate le directeur général, M. Frédérick Lee afin de débiter les démarches pour l'élaboration

d'un bail emphytéotique entre la municipalité et le Festival-Country pour l'utilisation d'une parcelle de terrain;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-07-126 10.2- DÉPÔT DE DEMANDE DE FINANCEMENT PROGRAMME RECIM-
PROJET DE RÉNOVATION DU TOIT AU CENTRE POLYVALENT**

ATTENDU les problèmes d'écoulement du toit du Centre Polyvalent;

ATTENDU QUE le programme de Réfection et de Construction des infrastructures municipales (RéCim) offre une aide financière potentielle de 65% pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demandera une aide financière auprès du programme RECIM pour la réfection du toit du Centre Polyvalent;

QU'elle mandate et autorise monsieur Frédérick Lee à signer les documents s'y rattachant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**20-07-127 11.1 APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION SUR LES TERRES
PUBLIQUES INTRA-MUNICIPALES DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

ATTENDU QUE le Groupement Forestier Métis-Neigette inc. a transmis à la municipalité le plan annuel d'intervention forestière pour les travaux sylvicoles à être réalisés en 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bianca Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski approuve le plan annuel d'intervention forestière pour les travaux sylvicoles à être réalisés en 2020 sur son territoire tel que préparé par le Groupement Forestier Métis-Neigette inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJOURNEMENT

Monsieur Stéphane Deschênes demande un ajournement de la séance, il est 20h30.

À 20h38, madame Bianca Gagnon propose à reprise de la séance.

**20-07-128 11.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM2020-01, 140 RANG
DESCHÊNES**

Demande de dérogation mineure numéro DM2020-01 déposée par madame Ginette Jalbert, propriétaire du 140, rang Deschênes, lot 4 986 881 du cadastre du Québec, matricule 5765-01-5432. La dérogation mineure est demandée afin de régulariser la marge de recul avant de la résidence, de régulariser la marge de recul arrière d'un bâtiment accessoire isolé (remise) et pour régulariser la marge de recul latéral d'un bâtiment accessoire isolé (garage), le tout tel qu'identifié au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Michel Asselin, arpenteur-géomètre, le 21 juin 2019 sous ses minutes 13 282.

Selon le dossier de propriété, un permis de construction a été délivré le 17 septembre 1992 sous le numéro 60-92, pour la construction de la résidence existante. Lors de la délivrance de ce permis, la marge de recul avant pour cette zone était établie à 7,6 m minimum. La marge de recul avant actuellement en vigueur dans la zone 21 AGF, zone de la propriété, est aussi établie à 7,6 m minimum. L'arpenteur-géomètre a relevé que la marge de recul avant de la résidence est de 3,55 m et 4,01 m, ce qui est non-conforme à la réglementation actuelle et antérieure.

Pour la remise, aucun permis de construction ne figure au dossier de propriété. L'article 7.5 du règlement de zonage 211-10 exige une marge de recul arrière minimale de 1,5 m pour un bâtiment accessoire isolé.

Pour le garage, aucun permis de construction ne figure au dossier de propriété. L'article 7.5 du règlement de zonage 211-10 exige une marge de recul latérale minimale de 1,5 m pour un bâtiment accessoire isolé.

LE CONSEIL MUNICIPAL REÇOIT ET ANALYSE CETTE DEMANDE :

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure porte sur des dispositions du Règlement de zonage 211-10 pouvant faire l'objet d'une telle demande;

CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement de zonage 211-10 a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur de ladite demande de dérogation, en obligeant le déplacement des trois bâtiments afin de les rendre conformes;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation est jugée mineure dans le contexte;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du Plan d'urbanisme 210-10 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la bonne foi du propriétaire est établie;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 29 juin 2020 et a transmis ses recommandations favorables au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a donné l'occasion à toute personne intéressée de se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure et qu'aucune observation ou opposition n'ont été reçues.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guillaume Lavoie,

QUE le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski accorde la dérogation mineure DM2020-01 telle que présentée, soit pour régulariser la marge de recul avant de la résidence, de régulariser la marge de recul arrière d'un bâtiment accessoire isolé (remise) et pour régulariser la marge de recul latéral d'un bâtiment accessoire isolé (garage), le tout tel qu'identifié au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Michel Asselin, arpenteur-géomètre, le 21 juin 2019 sous ses minutes 13 282.

QUE cette dérogation mineure s'applique au 140, rang Deschênes, lot 4 986 881 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-07-129 11.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CCU DU 29 JUIN 2020

ATTENDU la remise du procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif en Urbanisme tenue le 29 juin 2020 pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Lévesque

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif en Urbanisme tenue le 29 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

20-07-130 13.1- PRESCRIPTION SYLVICOLE SUR LES LOTS APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI

ATTENDU QUE Groupement Forestier Métis-Neigette inc. propose d'effectuer des interventions sur les lots 4 986 537, 4 986 581 et 4 986 582 dont la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski est propriétaire;

ATTENDU QUE la superficie d'intervention est de 16.5 hectares;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Lévesque

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la proposition de prescription sylvicole sur les lots 4 986 537, 4 986 581 et 4 986 582;

QUE monsieur Frédérick Lee directeur général soit mandaté pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-07-131 14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Bianca Gagnon

DE lever l'assemblée il est 20h47

Georges Deschênes
Maire

Frédérick Lee
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire